



**DECLARATION PREALABLE A L'INSTALLATION DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE L'AUBE DU
16 MARS 2023**

Depuis des mois, le gouvernement reste sourd au refus très majoritaire de son projet de réforme des retraites. Pour seules réponses, il enchaîne faux prétextes (le caractère incontournable de CETTE réforme par exemple), désinformation (le minimum de retraite à 1200€ qui dans les faits ne concerne qu'une infime minorité) ou contre-vérités (cette réforme serait favorable aux femmes alors que les carrières très souvent incomplètes de celle-ci les exposent concrètement à la baisse de leur pension et au sur-allongement du maintien au travail au-delà de 64 ans).

Déterminé à ne pas envisager d'autres solutions de financement que celui par les salariés, il a fermé toutes les portes du dialogue social. Il a par ailleurs usé et abusé de toutes les possibilités d'un examen réellement démocratique de son texte : 47.1, menace du 49.3...

Ce gouvernement ose réformer, sans les organisations syndicales, des institutions dont elles ont été pourtant les principaux acteurs après 1945.

C'est ce même gouvernement qui en août 2019 a réduit drastiquement les prérogatives des commissions administratives paritaires, les réduisant à de simples organes de recours.

C'est encore ce même gouvernement qui porte aujourd'hui l'intention de supprimer les concours de professeurs des écoles, s'attaquant surtout ainsi au statut des enseignants mais répondant et ne répondant en rien aux raisons de la crise actuelle du gouvernement.

Dans ce contexte, nous estimons nécessaire et légitime de marquer notre profond désaccord avec ces dénis de démocratie et les parodies de dialogue social. Nous ne siégerons donc pas aujourd'hui.

Nous tenons toutefois à faire remarquer, que le dialogue social concernant cette instance spécifique qu'est la CAPD n'est absolument pas réalisé dans ce département. Ainsi, en 2022, aucune CAPD n'a été convoquée alors que les textes prévoit qu'elle soit réunie au moins 2 fois par an. Nous devons installer cette instance aujourd'hui alors que les élections ont eu lieu début décembre, alors qu'un recours devait être étudié. Nous ne sommes plus à quelques jours près. D'autant qu'aujourd'hui une instance académique se tient, que les représentants des personnels ne peuvent être sur deux lieux, et que pour respecter leur travail il est d'usage de programmer les réunions l'après midi afin de laisser la matinée en temps de préparation. Nous demandons d'ailleurs les documents utiles à la préparation de tous les points à l'ordre du jour.